



# MODALITES DU REGLEMENT GENERAL D'ORDRE INTERIEUR

R.P.O. - REGIE PROVINCIALE ATH – LEUZE INTERNAT ATH

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

## **1) Le matériel spécifique nécessaire à apporter par l'étudiant pour équiper la chambre**

L'étudiant apporte toutes les fournitures autres que le matelas (1,90m X 0,80m X 0,15m) soit : oreiller, taie, draps, couvertures, couette et protège-matelas.

Toute installation électrique non agréée CEBEC, tout appareil électrique excédant 500 watts ou au gaz sont proscrits.

## **2) Les dommages, dégâts et/ou pertes**

Le prix de la provision pour dommages, dégâts et/ou pertes est fixé à 50 euros. Ce montant est à payer uniquement sur le compte bancaire de l'internat BE60 0680 5355 8070 et ce, avant la remise de la clef de la chambre.

## **3) Les pathologies particulières**

Toute pathologie particulière doit être signalée à la Direction par l'étudiant majeur ou les parents de l'étudiant mineur ou la personne investie de l'autorité parentale.

## **4) Les jours et heures précis d'ouverture et de fermeture de l'internat**

L'internat est ouvert en dehors des périodes de congés scolaires du dimanche 19h au vendredi 17h. Les exceptions seront communiquées en début d'année scolaire.

## **5) Les horaires**

L'appel journalier est effectué à l'heure du coucher et du lever dans la chambre de l'étudiant.

- L'appel du matin à 6h40
- L'appel du soir à 21h30 pour les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années.  
22h15 pour les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> années.

Dès l'appel du soir effectué, plus aucun déplacement ne sera accepté. Les veilleuses de lecture pourront être allumées et maintenues jusqu'à une heure raisonnable suivant l'appréciation de l'éducateur.

L'étudiant se lève au plus tard à 6h40, se rend pour 7h20 au réfectoire. Le self-service : le petit déjeuner est fixé de 7h20 à 8h15, le dîner de 11h55 à 13h15, le goûter de 16h15 à 17h15 et le souper de 18h30 à 19h.

Les étudiants du secondaire doivent quitter le bâtiment du NI pour 7h50 maximum.

## **R.P.O. Régie Provinciale Ath-Leuze**

rue Paul Pastur 6 - 7800 ATH      Tel : 068 / 264 536 - Fax : 068 / 264 539  
[www.ipesath.be](http://www.ipesath.be) – [www.facebook.com/Institut.Provincial.Ath](http://www.facebook.com/Institut.Provincial.Ath) – [www.condorcet.be](http://www.condorcet.be) **1**